



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 13

No. FDS : 207866
V001.7

BULK 209243 EPOXY ALUM. PART B

Révision: 01.10.2012
Date d'impression: 23.04.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BULK 209243 EPOXY ALUM. PART B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Durcisseur époxyde

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (DPD):

Toxique vis-à-vis de la
reproduction de catégorie 3.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Xi - Irritant

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Xi - Irritant

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xn - Nocif

**Phrases R:**

- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrases S:

- S24 Éviter le contact avec la peau.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Indications additionnelles:

- Seulement pour l'utilisation Grand-Public : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:

- 4,4'-Isopropylidènediphénol,
- 3,6-Diazaoctane-1,8-diamine,
- N-aminoéthylpipérazine

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	202-013-9	>= 1- < 10 %	Irritation cutanée 2 H315 Toxicité aiguë 4; Oral H302 Irritation oculaire 2 H319
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	201-245-8 01-2119457856-23	>= 1- < 10 %	Lésions oculaires graves 1 H318 Toxique pour la reproduction 2 H361f Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Sensibilisateur de la peau 1 H317
Alcool benzylique 100-51-6	202-859-9 01-2119492630-38	>= 1- < 10 %	Toxicité aiguë 4; Oral H302 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Irritation oculaire 2 H319
3,6-Diazaoctane-1,8-diamine 112-24-3	203-950-6	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 3; Cutané H311 Corrosion cutanée 1B H314 Sensibilisateur de la peau 1 H317 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	205-411-0	>= 1- < 5 %	Toxicité aiguë 3; Cutané H311 Toxicité aiguë 4; Oral H302 Corrosion cutanée 1B H314 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412 Sensibilisateur de la peau 1 H317

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	202-013-9	>= 1 - < 10 %	Xn - Nocif; R22 Xi - Irritant; R36/38
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	201-245-8 01-2119457856-23	>= 1 - < 10 %	Xi - Irritant; R37, R41 R52 R43 Toxique vis-à-vis de la reproduction de catégorie 3.; R62
Alcool benzylique 100-51-6	202-859-9 01-2119492630-38	>= 1 - < 10 %	Xn - Nocif; R20/22
3,6-Diazaoctane-1,8-diamine 112-24-3	203-950-6	>= 1 - < 5 %	Xn - Nocif; R21 C - Corrosif; R34 R43 R52/53
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	205-411-0	>= 1 - < 5 %	C - Corrosif; R34 R43 Xn - Nocif; R21/22 R52/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Amener au grand air.
 En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
 Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
 Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Port de gants et de lunettes de sécurité conseillé

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermés.

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durcisseur époxyde

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour

France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
BISPHÉNOL A (POUSSIÈRES INHALABLES) 80-05-7		10	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau douce					0,018 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau salée					0,016 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Eau (libérée par intermittence)					0,01 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	STP					320 mg/L	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Sédiments (eau douce)				2,2 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Sédiments (eau salée)				0,44 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	terre				3,7 mg/kg		
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	oral					13,8 mg/kg food	
alcool benzylique 100-51-6	terre				0,456 mg/kg		
alcool benzylique 100-51-6	STP					39 mg/L	
alcool benzylique 100-51-6	Sédiments (eau douce)				5,27 mg/kg		
alcool benzylique 100-51-6	Sédiments (eau salée)				0,527 mg/kg		
alcool benzylique 100-51-6	Eau salée					0,1 mg/L	
alcool benzylique 100-51-6	Eau (libérée par intermittence)					2,3 mg/L	
alcool benzylique 100-51-6	Eau douce					1 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Route of Exposure	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1,4 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		1,4 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,7 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		5,0 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,05 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,7 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,25 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,5 mg/kg p.c. /jour	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		5 mg/m3	
4,4'-isopropylidenediphénol 80-05-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		5 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		450 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		90 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		95,5 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		19,1 mg/m3	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		47 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		9,5 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		28,5 mg/kg p.c. /jour	
alcool benzylique 100-51-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets		5,7 mg/kg p.c. /jour	

			systemiques			
--	--	--	-------------	--	--	--

Indice Biologique d'Exposition:**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Protection des mains:

Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

lunettes de sécurité à protection intégrale
Eviter le contact avec les yeux.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide beige
Odeur	caractéristique
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	> 200,0 °C (> 392 °F)
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (ρ)	1,5000 - 1,5800 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réaction avec l'eau: dégagement de chaleur, projection.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Eviter le contact avec les acides et les agents oxydants.

Eviter tout contact avec l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas de données.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

Risque possible d'altération de la fertilité.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

L'ingestion de quantités importantes pourra endommager le foie ou les reins.

Irritation de la peau:

Irritant pour la peau

Irritation des yeux:

Ce produit peut causer de graves lésions des yeux.

Sensibilisation:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	LD50 LD50	1.378 - 1.968 mg/kg	oral dermal		rat rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	LD50 LD50	5.000 mg/kg 3.600 mg/kg	oral dermal		rat lapins	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Alcool benzylique 100-51-6	LD50 LC50	1.620 mg/kg > 4,178 mg/l	oral inhalation	4 h	rat rat	
3,6-Diazaoctane-1,8-diamine 112-24-3	LD50 LD50	2.500 mg/kg 850 mg/kg	oral dermal		rat lapins	
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	LD50	866 mg/kg	dermal		lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool benzylique 100-51-6	non irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
3,6-Diazaoctane-1,8- diamine 112-24-3	Corrosif		lapins	
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	Corrosif		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcool benzylique 100-51-6	modérément irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
2,4,6- Tri(diméthylaminométhyl) -phenol 90-72-2	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Alcool benzylique 100-51-6	non sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
3,6-Diazaoctane-1,8- diamine 112-24-3	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	sensibilisant	Test de maximisat ion sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4'- Isopropylidènediphénol 80-05-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Alcool benzylique 100-51-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
3,6-Diazaoctane-1,8- diamine 112-24-3	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	LC50	153 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	LC50	9,9 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC50	3,9 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	EC50	2,5 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcool benzylique 100-51-6	LC50	646 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
Alcool benzylique 100-51-6	EC50	360 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcool benzylique 100-51-6	EC50	640 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
3,6-Diazaoctane-1,8-diamine 112-24-3	LC50	570 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
3,6-Diazaoctane-1,8-diamine 112-24-3	EC50	31 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
3,6-Diazaoctane-1,8-diamine 112-24-3	EC50	20 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	LC50	> 100 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	EC50	32 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	EC50	495 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	facilement biodégradable	aérobie	67 - 70 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Alcool benzylique 100-51-6	facilement biodégradable	aérobie	93 - 98 %	EU Method C.4-B (Determination of the "Ready" Biodegradability Modified OECD Screening Test)
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	0 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	---	-----------------------	---------	-------------	---------

2,4,6-Tri(diméthylaminométhyl) - phenol 90-72-2	0,77					
4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7 4,4'-Isopropylidènediphénol 80-05-7	3,4	5,1 - 13,8	42 Jours	Cyprinus carpio	25 °C 21,5 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Alcool benzylique 100-51-6	1,08					
3,6-Diazaoctane-1,8-diamine 112-24-3	-2,65					
N-aminoéthylpipérazine 140-31-8	-1,48					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC < 3,00 % Combiné A/B
(2004/42/EC)

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies
professionnelles: 49
49b
25

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R21 Nocif par contact avec la peau.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.
Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.